



LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

**PROJET D'APPUI A LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE
(ProFAR)**

PROCES-VERBAL DE JUGEMENT REVISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET RECUES DANS LE CADRE DE L'AMI N°001/- 2023/PR/ADET/DG/DAF/ProFAR/CE/PRMP/SD du 16/06/2023

Nom de l'Autorité contractante : **Agence de Développement de
L'Enseignement Technique (ADET)**

Nom du projet : **Projet d'appui à la Formation Agricole et Rurale (ProFAR)**

Imputation budgétaire : **Activité C 4.2.4. prévue sur la composante 4**

Source de Financement : **CBJ 1262 02 F du 22 décembre 2021**

Objet du marché : **Recrutement d'un consultant/cabinet pour la réalisation
des audits du ProFAR**

Numéro SIGMaP : **PI_ProFAR_81173**

FEVRIER 2024

W.Sy
PR

PROCES-VERBAL DE JUGEMENT REVISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

AMI N°001/-2023/PR/ADET/DG/DAF/ProFAR/CE/PRMP/SD du 16/06/2023

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi dix-neuf février, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) s'est réunie dans la salle de réunion de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique pour procéder au jugement des cabinets qualifiés et retenus pour constituer la liste restreinte pour **le recrutement d'un consultant/cabinet pour la réalisation des audits du ProFAR** suite à la prise en compte la recommandations contenue dans le mail du 16 février 2024 de l'Agence Française de Développement (AFD). Cette recommandation consiste à intégrer le cabinet SYG Conseil et ensuite à procéder à l'évaluation de sa manifestation d'intérêt.

Au début des travaux, le Président de la commission a rappelé aux membres de la commission, la tâche qui leur est assignée à savoir : le jugement des cabinets qualifiés et retenus pour constituer la liste restreinte pour le **recrutement d'un consultant/cabinet pour la réalisation des audits du ProFAR** après la prise en compte de la recommandation du bailleur.

Le Président de séance a demandé au rapporteur de la commission de présenter les résultats des travaux issus de la réévaluation des offres reçues en réponse à l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les résultats se présentent comme suit :

Cabinets \ Critères	Nombre de critère remplis (cases cochées)	Observation	Décision
DAVES EXPERTISE COMPTABLE & AGM PARTNERS	0	Un membre du groupement en l'occurrence DAVES EXPERTISE COMPTABLE a soumis en son nom propre une candidature distincte (isolée). Ce qui n'est pas conforme aux prescriptions du point 5 de l'avis à manifestation d'intérêt qui stipule « <i>les cabinets ne peuvent soumettre une seule candidature en leur nom propre ou en groupement. Si un cabinet (y compris le membre d'un groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées</i> ».	Rejeté

PROCES-VERBAL DE JUGEMENT REVISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET RECUES DANS LE CADRE
DE L'AMI N°001/-2023/PR/ADET/DG/DAF/ProFAR/CE/PRMP/SD du 16/06/2023

AVS

RD

Critères Cabinets	Nombre de critère remplis (cases cochées)	Observation	Décision
SYG CONSEIL	42	Le cabinet a proposé au moins une référence pour chaque critère conformément à l'AMI	Retenu
DAVES EXPERTISE COMPTABLE	0	Le cabinet a soumis plusieurs candidatures ce qui n'est pas conforme aux prescriptions du point 5 de l'avis à manifestation d'intérêt qui stipule « <i>les cabinets ne peuvent soumettre une seule candidature en leur nom propre ou en groupement. Si un cabinet (y compris le membre d'un groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées</i> ».	Rejeté
FAUCON	0	Le cabinet FAUCON officie déjà à l'Agence de développement de l'Enseignement Technique (ADET) en qualité d'auditeur interne. Par conséquent il ne saurait être recruté comme auditeur externe sur un projet de ladite agence pour des raisons d'incompatibilité en matière d'audit.	Rejeté
SEC DIARRA BURKINA	221	le cabinet a proposé au moins une référence pour chaque critère conformément à l'AMI	Retenu
SYNEX CONSULTING	103	le cabinet a proposé au moins une référence pour chaque critère conformément à l'AMI	Retenu
PYRAMIS AUDIT & CONSEIL	137	Le cabinet n'a proposé aucune référence pour le critère « expériences en audit de passation de marchés »	Rejeté
PEXCOM SARL	11	Le cabinet n'a proposé aucune référence pour le critère « expériences en audit de passation de marchés »	Rejeté
ExCCA	20	Le cabinet n'a proposé aucune référence pour le critère « expériences en audit de passation de marchés » et n'a pas non plus fourni un certificat ou une attestation d'affiliation à un ordre national des experts comptables agréés	Rejeté
EURONEX CONSULTING	11	Le cabinet n'a proposé aucune référence pour le critère « expériences en audit de passation de marchés »	Rejeté

Cabinets	Critères	Nombre de critère remplis (cases cochées)	Observation	Décision
SIEGA		19	Le cabinet n'a proposé aucune référence pour le critère « expériences en audit de passation de marchés »	Rejeté
Grpt SGE BENIN & ABC		17	Le cabinet n'a proposé aucune référence pour le critère « expériences en audit de passation de marchés »	Rejeté
BEC SARL		143	Le cabinet a proposé au moins une référence pour chaque critère conformément à l'AMI	Retenu
TATE & ASSOCIES		83	Le cabinet a proposé au moins une référence pour chaque critère conformément à l'AMI	Retenu
INTERNATIONAL CONSULTING SERVICES		40	Le cabinet a proposé au moins une référence pour chaque critère conformément à l'AMI	Retenu

Au vu du tableau ci-dessus, la commission a présélectionné les cabinets ayant satisfait aux critères d'évaluation conformément à l'AMI, ils sont récapitulés dans le tableau suivant :

Soumissionnaires	Nombre de critère remplis (cases cochées)	Rangs
SEC DIARRA BURKINA	221	1 ^{er}
BEC SARL	143	2 ^{ème}
SYNEX CONSULTING	103	3 ^{ème}
TATE & ASSOCIES	83	4 ^{ème}
SYG Conseils	42	5 ^{ème}
INTERNATIONAL CONSULTING SERVICES	40	6 ^{ème}

Après cette présentation, les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) ont entériné les résultats desdits travaux à l'issue desquels six (06) cabinets qualifiés ont été retenus pour constituer la liste restreinte.

La commission a alors recommandé à la Personne Responsable des marchés Publics d'inviter lesdits cabinets à présenter des propositions techniques et financières après avoir transmis le rapport révisé d'évaluation à l'AFD conformément à sa recommandation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance commencée à 15 heures a pris fin à 17 heures 30 minutes.

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30 minutes.

Ont signé

Fait à Cotonou, le 19 février 2024

Le Président



Ernest Tamechi KPOCHAN

Le Rapporteur



Silvans AKPO

Membres



Robert C. EDEY



Dieu-Donné FATOKE